

DEPARTEMENT DES YVELINES

---

COMMUNE DE **ROCHEFORT-EN-YVELINES**

# PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Pièce n° **6.1.1**

**NOTICE SANITAIRE**

---

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU :

Agence Karine Ruelland | architecte urbaniste  
Florence Babics | architecte du patrimoine  
Atelier b | Caroline bigot | paysage & urbanisme



## SOMMAIRE

---

1. Eau potable .....	1
2. Assainissement.....	6
3. Déchets .....	7



# 1. EAU POTABLE

Source : <http://www.siaep-ablis.com>

Pour la gestion du service de l'eau, la commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Région d'Ablis qui rassemble 19 communes : *Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, La Celle-les-Bordes, Chatignonville(91), Clairefontaine-en-Ynes, Garancières-en-Beauce (28), Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douville, Ponthévrard, Prunay-en-Ynes, Rochefort-en-Ynes, Saint-Arnoult-en-Ynes, St-Martin de Bréthencourt, Sainte-Mesme, Sonchamp*. Le Syndicat suit les règles des Collectivités locales et fonctionne en régie directe. Il est a vocation unique, l'eau potable. Il assure seul, par ses propres ressources, son fonctionnement et ses investissements.

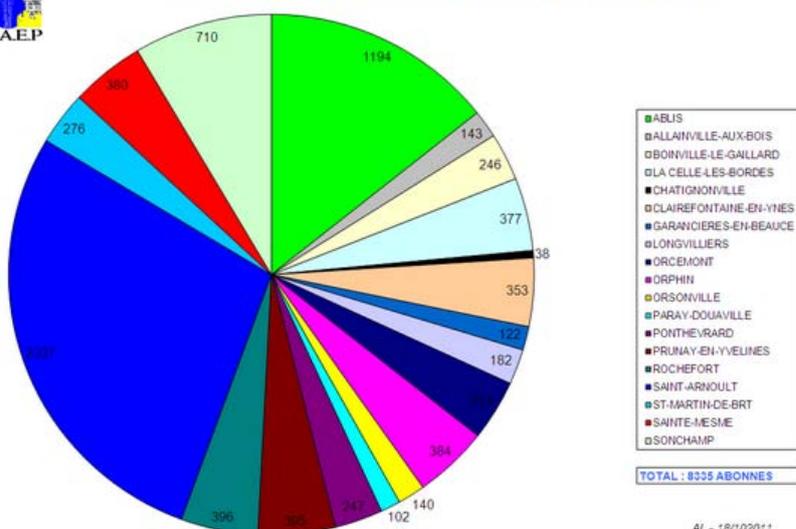
Au titre de sa compétence Eau, le SIAEP de la Région d'Ablis assure la production, le traitement et la distribution de l'Eau potable.

Le SIAEP comprend 8335 abonnés en 2011, sur un territoire de 32 000 ha avec une distribution d'eau annuelle de 1 700 000 m3. Le réseau s'étend sur 550 km et se compose de 8 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 7 150 m3 et de 9 stations de pompage d'une capacité totale de stockage de 690 m3.

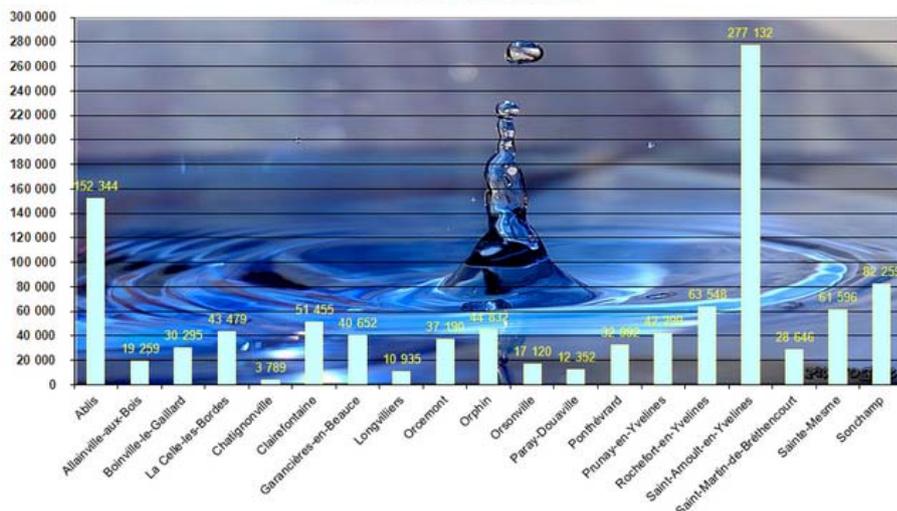
396 abonnés au SIEP sont comptabilisés sur la commune de Rochefort-en-Yvelines en 2011 et 63 548 m3 d'eau potable y sont distribués.



REPARTITION DU NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNES



M3 facturés en 2011





n° 522

éditée le 23/04/2012

# Qualité de l'eau distribuée à ROCHEFORT EN YVELINES

## Synthèse de l'année 2011

<p><b>Origine de l'eau</b></p> <p>Eau souterraine. L'unité de distribution est alimentée par le forage de Rochefort. La gestion est assurée par le Syndicat des Eaux d'Ablis</p>	<p><b>BACTERIOLOGIE</b></p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.</p>	<p><b>EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE</b></p> <p>Tous les prélèvements sont conformes. Nombre de prélèvements : 9</p>
<p><b>Quartiers</b></p> <p>ROCHEFORT EN YVELINES</p> <p><b>Contrôles sanitaires réglementaires</b></p> <p>L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 5 échantillon(s) d'eau prélevé(s) en production et de 10 échantillon(s) prélevé(s) sur le réseau de distribution.</p>	<p><b>NITRATES</b></p> <p>Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.</p>	<p><b>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES</b></p> <p>Moyenne : 10 mg/L Nombre de prélèvements : 5</p>
<p><b>Conseils</b></p> <p><b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p> <p><b>TEMPERATURE</b> Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froid.</p> <p><b>PLOMB</b> Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p> <p>Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.</p> <p>Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)</p>	<p><b>DURETE</b></p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.</p>	<p><b>EAU CALCAIRE</b></p> <p><b>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</b></p> <p>Moyenne : 31 °f Maximum : 33 °f Nombre de prélèvements : 5</p>
<p><b>FLUOR</b></p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.</p>	<p><b>FLUOR</b></p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.</p>	<p><b>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT DES TRACES DE FLUOR</b></p> <p><b>Aucune valeur n'a été supérieure à 0,1 mg/L</b></p> <p>Moyenne inférieure au seuil de détection de la méthode d'analyse Nombre de prélèvements : 2</p> <p><i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i></p>
<p><b>PESTICIDES</b></p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C, NC0, NC1 ou NC2</p>	<p><b>PESTICIDES</b></p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C, NC0, NC1 ou NC2</p>	<p><b>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE</b></p> <p><b>Classe C : La teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L</b></p> <p>Maximum : 0,03 µg/L (déséthylatrazine). Nombre de prélèvements : 2</p>
<p><b>AVIS SANITAIRE GLOBAL</b></p> <p>L'eau distribuée en 2011 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).</p>		

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr) ou sur <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau.104693.0.html>



Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale des Yvelines  
143 Bd de la Reine BP 724 78007 VERSAILLES Cedex - Tel : 01 30 97 68 28 - Télécopie : 01 39 49 48 10

## 2. ASSAINISSEMENT

*Source : commune de Rochefort-en-Yvelines*

L'assainissement est géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Rochefort et Longvilliers. Le syndicat a pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation des ouvrages et installations nécessaires à la collecte, l'évacuation et le traitement d'eaux usées ainsi que l'évacuation des eaux pluviales des communes associées.

328 foyers sont desservis par le réseau collectif en 2011 soit environ 800 habitants.

Les employés municipaux de Rochefort-en-Yvelines gèrent la station d'épuration construite dans les années 1990 et prévue pour une population de 1 500 habitants, située sur la route de La Bâte à Longvilliers.

La commune de Rochefort-en-Yvelines ne possède pas de réseau séparatif des eaux usées et des eaux de pluie. Cette situation génère la saturation de la station d'épuration en cas de pluie abondante. Seuls les derniers lotissements construits sur le territoire (Moulin à vent) possèdent des zones de rétention des eaux pluviales.

Le schéma directeur d'assainissement est en cours d'élaboration.



### 3. DECHETS

Source : SICTOM de Rambouillet, rapport d'activité 2010

En application de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, modifiée par la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets, la commune organise la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La gestion des déchets est assurée par le SICTOM de Rambouillet.

#### PRESENTATION DU SYNDICAT

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a été créé le 4 juillet 1962 autour de 11 communes. Après des adhésions successives, le Syndicat a grossi pour atteindre 41 communes à partir de 2008 (la commune de Magny-les-Hameaux est sortie du Syndicat cette année là).

La compétence "Ordures Ménagères" est passée aux communautés de communes au fur et à mesure de leur constitution. Elles ont aussitôt transféré la compétence au SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

Ainsi 28 communes ont intégrées les 4 communautés de communes constituées à ce jour, 13 communes restent adhérentes directement :

- Plaines et Forêts d'Yveline : 14 communes dont La Boissière Ecole, Clairefontaine-en-Yvelines, Emancé, Gazeran, Hermeray, Orcemont, Orphin, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Sonchamp et Vieille-Eglise-en-Yvelines
- Les Etangs : 5 communes dont Auffargis, Les-Bréviaires, Les-Essarts-le-Roi, Le-Perray-en-Yvelines et Saint-Léger-en-Yvelines
- Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines : 8 communes dont Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Orsonville, Paray-Douville, Prunay-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt et Sainte-Mesme
- Val de Drouette : 1 commune, Epernon
- Communes hors communautés de communes sont Bonnelles, Bullion, La-Celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville, Chateaufort, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom, Longvilliers, Les-Mesnuls, Ponthévrard, Rochefort-en-Yvelines et Senlisse

#### LA COLLECTE

##### 1 - L'organisation de la collecte

L'ensemble de la collecte est confiée à un prestataire extérieur SITA Ile de France.

La collecte en régie concerne les encombrants et D3E sur rendez-vous, les mises en place de bennes à la demande, les collectes en redevance spéciale de certaines entreprises et collectivités.

##### 1-1 Collecte en porte à porte

- Collecte en porte à porte des Emballages-Journaux-Magazines tous les 15 jours.
- Collecte en porte à porte du verre toutes les 4 semaines.
- Collecte en porte à porte des ordures résiduelles toute les semaines.

**calendrier**  
du service de collecte  
du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 31 mars 2013  
**ROCHEFORT EN YVELINES**

**Ordures ménagères** collecte : tous les **mercredis** après-midi

**Emballages - journaux - revues - magazines** collecte : un **mardi** sur deux le matin

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	2013	janv.	fév.	mars	
2012	13	10	8	5	3			9	6	4	2013	15	12	12	
	27	24	22	19	17	14	11	23	20	18		29	29	26	26

**Verre** collecte : un **mercredi** sur quatre en journée

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	2013	janv.	fév.	mars
2012	7	4	2					17	14	12	2013	9	6	6
			30	27	25	22	19							

**Horaires de collecte**  
Présentation des bacs la veille au soir pour les collectes du matin  
Matin : de 5h00 à 12h00  
Après-midi : de 12h00 à 20h00  
Journée : de 8h00 à 17h00

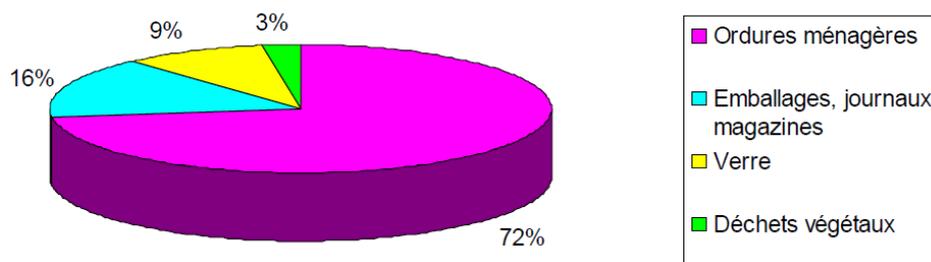
\* Jours non collectés :  
mardi 1<sup>er</sup> janvier 2013 (avant le samedi 29 décembre 2012)  
Les collectes du 8 mai et du 15 août  
seront assurées normalement

N° Vert 0 800 49 50 61 [www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com)

- Ordures ménagères ..... 22 863 tonnes
- Emballages ..... 4 885 tonnes
- Verre ..... 2 837 tonnes
- Déchets végétaux ..... 789 tonnes

Soit un total de ..... 31 374 tonnes

**COLLECTE EN PORTE A PORTE**



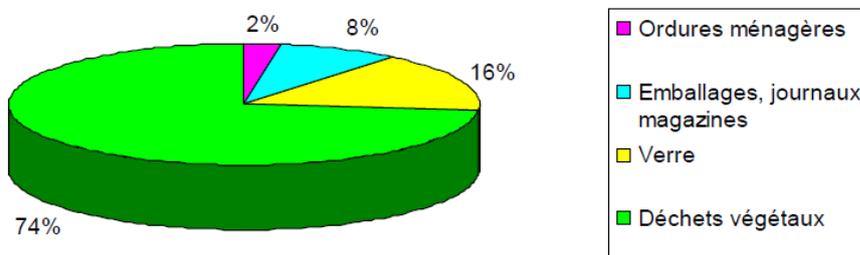
1-2 Collecte en points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire concernant le verre, les emballages-journaux-magazines, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement. Ces bornes, au nombre de 32 en 2010, ont été installées pour l'habitat collectif afin de remplacer les collectes en bacs qui n'étaient pas satisfaisantes pour la qualité du tri.

- Ordures ménagères ..... 52 tonnes
- Emballages ..... 179 tonnes
- Verre ..... 338 tonnes
- Déchets végétaux ..... 1 569 tonnes

Soit un total de ..... 2 138 tonnes

**COLLECTE  
AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**

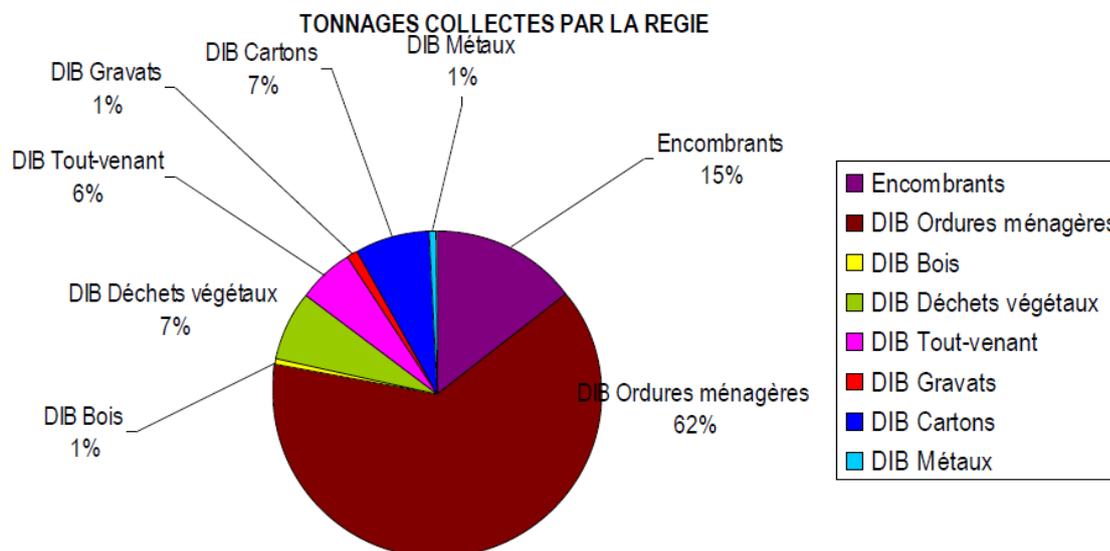


1-3 Collecte en régie

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous pour les encombrants et une collecte spécifique pour les déchets électriques et électroniques encombrants "D3E". 3 729 rendez-vous ont été pris pour les encombrants dont 1 028 pour les déchets électriques. Ce service a collecté 306 tonnes d'encombrants en 2010.

La collecte des déchets industriels banals "D.I.B." est assurée par la mise à disposition de caissons de 10 à 30 m3 et des collectes de bacs. Ce service en régie collecte 3 080 tonnes dont 232 tonnes de carton et 26 tonnes de métaux

Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés et sur des demandes ponctuelles facturées.



1-3 Qualité de la collecte

La Qualité de service reste stable et satisfaisante. Le nombre des réclamations enregistrées et justifiées s'élèvent à 225. Il reste faible au regard du nombre d'enlèvement effectué dans l'année, plus de 3 500 000. Les évolutions de quantité collectées sont relativement faibles d'une année sur l'autre.

## EVOLUTION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

	2008	2009	2010
Ordures ménagères	23 626 tonnes	22 943 tonnes	22 863 tonnes
Emballages	4 869 tonnes	4 854 tonnes	4 885 tonnes
Verre	3 000 tonnes	2 922 tonnes	2 837 tonnes
Déchets végétaux	177 tonnes	727 tonnes	789 tonnes
<b>TOTAL</b>	<b>31 672 tonnes</b>	<b>31 446 tonnes</b>	<b>31 374 tonnes</b>

## EVOLUTION DE LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

	2008	2009	2010
Ordures ménagères	45 tonnes	54 tonnes	52 tonnes
Emballages	152 tonnes	162 tonnes	179 tonnes
Verre	336 tonnes	362 tonnes	338 tonnes
Déchets végétaux	1 578 tonnes	1 607 tonnes	1 569 tonnes
<b>TOTAL</b>	<b>2 111 tonnes</b>	<b>2 185 tonnes</b>	<b>2 138 tonnes</b>

## 2- Les déchèteries

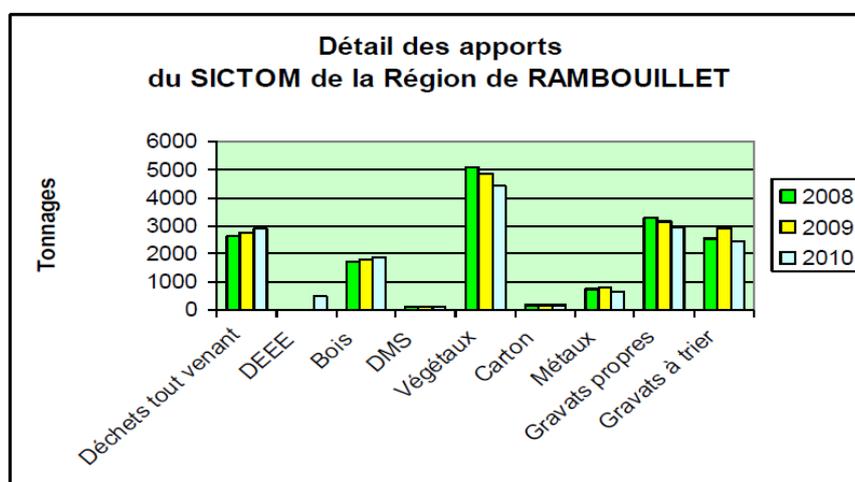
La compétence de gestion des déchèteries est assurée par le SITREVA. Ce Syndicat regroupe la compétence traitement et valorisation des déchets pour 4 Syndicats :

- Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET
- Le SICTOM du HUREPOIX
- Le SIRMATCOM de MAINTENON
- Le SICTOM d'AUNEAU

Sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, il y a 6 déchèteries : Rambouillet, Gazeran, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Auffargis, Bonnelles et Droue-sur-Drouette.

15 978 tonnes ont été apportées dans ces déchèteries avec la répartition suivante

	2008	2009	2010
Déchets tout venant	2 608 tonnes	2 738 tonnes	2 875 tonnes
DEEE			469 tonnes
Bois	1 717 tonnes	1 777 tonnes	1 871 tonnes
DMS	110 tonnes	118 tonnes	118 tonnes
Végétaux	5 088 tonnes	4 853 tonnes	4 428 tonnes
Carton	192 tonnes	173 tonnes	184 tonnes
Métaux	723 tonnes	793 tonnes	656 tonnes
Gravats propres	3 276 tonnes	3 169 tonnes	2 942 tonnes
Gravats à trier	2 533 tonnes	2 878 tonnes	2 435 tonnes
<b>TOTAL</b>	<b>16 247 tonnes</b>	<b>16 499 tonnes</b>	<b>15 978 tonnes</b>



A l'échelle des 18 déchèteries du SITREVA, ce sont 56.125 tonnes de déchets qui ont été déposées pour 543 054 visites.

En 2010, il a été mis en place une généralisation des cartes d'accès aux déchèteries, permettant un contrôle d'accès des entreprises et des particuliers extérieurs au dispositif. Cela a permis de diminuer le tonnage apporté de 0,69 % alors que le nombre de visites a lui-même baissé de 10,50 % par rapport à 2009.

Plus de 28 000 cartes ont ainsi été distribuées sur les 18 déchèteries gérées par le SITREVA.

## LE TRAITEMENT

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa compétence "traitement" au SITREVA, Syndicat qui regroupe 182 communes pour 265 126 habitants.

Le dispositif de traitement et de valorisation des déchets est composé de plusieurs éléments :

- 3 centres de transferts : Rambouillet, Droue-sur-Drouette et Ouarville
- Une usine d'incinération située à Ouarville en Eure-et-Loir
- Un centre de traitement des mâchefers
- Un centre de tri situé ZA de Bel-Air à Rambouillet
- Un centre de regroupement des déchets issus des déchèteries en régie
- Une compostière en régie située à Ouarville

Le SITREVA a délégué à la société VALORYELE la gestion de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique et le centre de tri des emballages jusqu'en janvier 2020 au travers d'une DSP.

**1- Les centres de transferts**

Ils permettent aux camions de collectes de vider leur cargaison dans des centres de proximité et d'optimiser le transport vers l'usine d'incinération avec les bennes plus importantes. Ce dispositif a le double effet d'optimiser le transport en termes de kilomètres et de coût et d'assurer une sécurité de service en cas d'intempéries ou de difficultés de circulation.

**2- L'usine d'incinération** a traité 123 909 tonnes de déchets soit une hausse de 0,74 % par rapport à 2009, dont 76 224 tonnes issues du SITREVA composées d'ordures ménagères, d'encombrants et des refus de tri :

	Ordures ménagères	Encombrants	Refus de tri
Tonnages 2010	67 803	5 336	3 085
Variation par rapport à 2009	+ 0,32 %	+ 1,31 %	+ 9,60 %

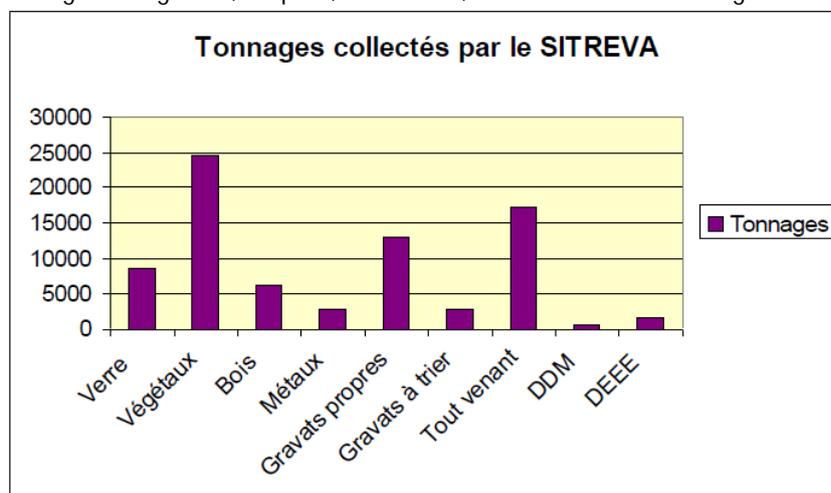
**3- Le centre de tri** a reçu 14 939 tonnes de produits valorisables issus des collectes sélectives, des déchèteries, et des points d'apport volontaire pour les journaux magazines soit une baisse de 0,21 % par rapport à 2009.

	Collectes sélectives	Cartons déchèteries	Journaux magazines
Tonnages 2010	13 359	653	927
Variation par rapport A 2009	- 0,46 %	+ 3,00 %	+ 1,31 %

Les produits valorisés sortant du centre de tri représentent près de 14 793 tonnes : 11 707 tonnes en recyclage matière et 3 086 tonnes en valorisation énergétique (refus de tri incinérés au centre de valorisation énergétique de OUARVILLE).

**4- Le centre de regroupement des déchèteries**

Situé dans le secteur de Gousson à Rambouillet permet de regrouper les encombrants, les D3E, les déchets ménagers dangereux, les piles, les métaux, le bois et les déchets végétaux.



DEPARTEMENT DES YVELINES

---

COMMUNE DE ROCHEFORT-EN-YVELINES

# PLAN LOCAL D'URBANISME

ARRÊT DU PROJET

## Pièce n° 6.1.1 NOTICE SANITAIRE

---

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU :

Agence Karine Ruelland | architecte urbaniste  
Florence Babics | architecte du patrimoine  
Atelier b | Caroline bigot | paysage & urbanisme



## SOMMAIRE

---

1.Eau potable .....	1
2.Assainissement.....	6
3.Déchets .....	7



# 1. EAU POTABLE

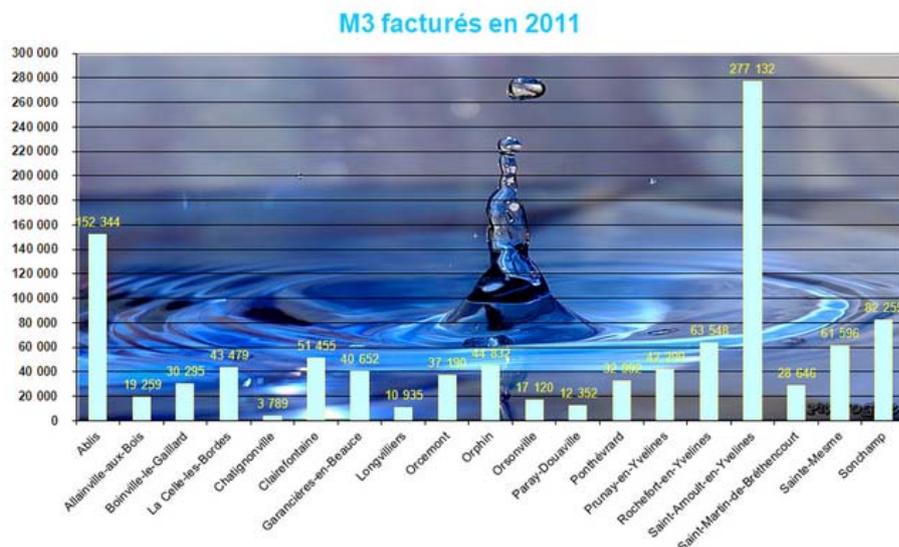
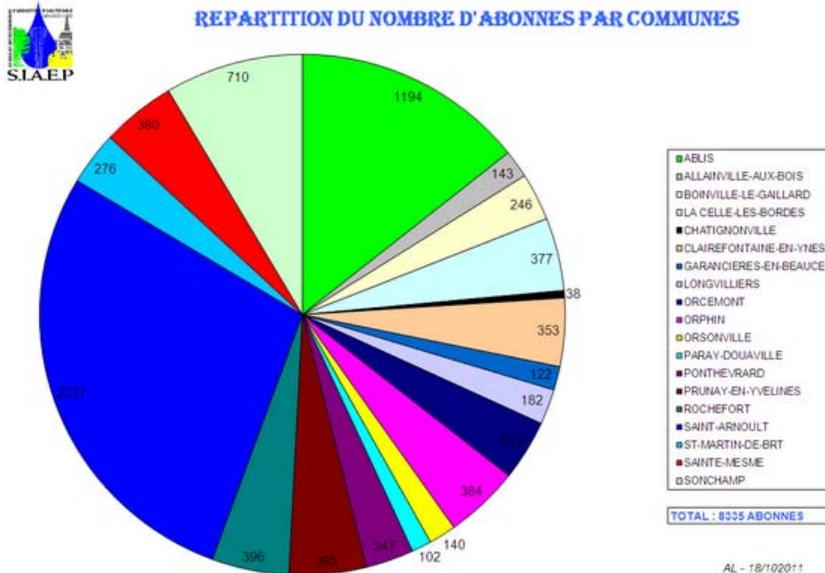
Source : <http://www.siaep-ablis.com>

Pour la gestion du service de l'eau, la commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Région d'Ablis qui rassemble 19 communes : *Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, La Celle-les-Bordes, Chatignonville(91), Clairefontaine-en-Ynes, Garancières-en-Beauce (28), Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douville, Ponthévrard, Prunay-en-Ynes, Rochefort-en-Ynes, Saint-Arnoult-en-Ynes, St-Martin de Bréthencourt, Sainte-Mesme, Sonchamp*. Le Syndicat suit les règles des Collectivités locales et fonctionne en régie directe. Il est a vocation unique, l'eau potable. Il assure seul, par ses propres ressources, son fonctionnement et ses investissements.

Au titre de sa compétence Eau, le SIAEP de la Région d'Ablis assure la production, le traitement et la distribution de l'Eau potable.

Le SIAEP comprend 8335 abonnés en 2011, sur un territoire de 32 000 ha avec une distribution d'eau annuelle de 1 700 000 m3. Le réseau s'étend sur 550 km et se compose de 8 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 7 150 m3 et de 9 stations de pompage d'une capacité totale de stockage de 690 m3.

396 abonnés au SIEP sont comptabilisés sur la commune de Rochefort-en-Yvelines en 2011 et 63 548 m3 d'eau potable y sont distribués.





n° 522

éditée le 23/04/2012

# Qualité de l'eau distribuée à ROCHEFORT EN YVELINES

## Synthèse de l'année 2011

<p><b>Origine de l'eau</b></p> <p>Eau souterraine. L'unité de distribution est alimentée par le forage de Rochefort. La gestion est assurée par le Syndicat des Eaux d'Ablis</p>	<p><b>BACTERIOLOGIE</b></p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.</p>	<p><b>EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE</b></p> <p>Tous les prélèvements sont conformes. Nombre de prélèvements : 9</p>
<p><b>Quartiers</b></p> <p>ROCHEFORT EN YVELINES</p> <p><b>Contrôles sanitaires réglementaires</b></p> <p>L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 5 échantillon(s) d'eau prélevé(s) en production et de 10 échantillon(s) prélevé(s) sur le réseau de distribution.</p>	<p><b>NITRATES</b></p> <p>Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.</p>	<p><b>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES</b></p> <p>Moyenne : 10 mg/L Nombre de prélèvements : 5</p>
<p><b>Conseils</b></p> <p><b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p> <p><b>TEMPERATURE</b> Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.</p> <p><b>PLOMB</b> Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p> <p>Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.</p> <p>Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)</p>	<p><b>DURETE</b></p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.</p>	<p><b>EAU CALCAIRE</b></p> <p><b>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</b></p> <p>Moyenne : 31 °f Maximum : 33 °f Nombre de prélèvements : 5</p>
<p><b>FLUOR</b></p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.</p>	<p><b>FLUOR</b></p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.</p>	<p><b>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT DES TRACES DE FLUOR</b></p> <p><b>Aucune valeur n'a été supérieure à 0,1 mg/L</b></p> <p>Moyenne inférieure au seuil de détection de la méthode d'analyse Nombre de prélèvements : 2</p> <p><i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i></p>
<p><b>PESTICIDES</b></p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C, NC0, NC1 ou NC2</p>	<p><b>PESTICIDES</b></p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C, NC0, NC1 ou NC2</p>	<p><b>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE</b></p> <p><b>Classe C : La teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L</b></p> <p>Maximum : 0,03 µg/L (déséthylatrazine). Nombre de prélèvements : 2</p>
<p><b>AVIS SANITAIRE GLOBAL</b></p> <p>L'eau distribuée en 2011 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).</p>		

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr) ou sur <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau.104693.0.html>



Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale des Yvelines  
143 Bd de la Reine BP 724 78007 VERSAILLES Cedex - Tel : 01 30 97 68 28 - Télécopie : 01 39 49 48 10

## 2. ASSAINISSEMENT

*Source : commune de Rochefort-en-Yvelines*

L'assainissement est géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Rochefort et Longvilliers. Le syndicat a pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation des ouvrages et installations nécessaires à la collecte, l'évacuation et le traitement d'eaux usées ainsi que l'évacuation des eaux pluviales des communes associées.

328 foyers sont desservis par le réseau collectif en 2011 soit environ 800 habitants.

Les employés municipaux de Rochefort-en-Yvelines gèrent la station d'épuration construite dans les années 1990 et prévue pour une population de 1 500 habitants, située sur la route de La Bête à Longvilliers.

La commune de Rochefort-en-Yvelines ne possède pas de réseau séparatif des eaux usées et des eaux de pluie. Cette situation génère la saturation de la station d'épuration en cas de pluie abondante. Seuls les derniers lotissements construits sur le territoire (Moulin à vent) possèdent des zones de rétention des eaux pluviales.

Le schéma directeur d'assainissement est en cours d'élaboration.



### 3. DECHETS

Source : SICTOM de Rambouillet, rapport d'activité 2010

En application de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, modifiée par la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets, la commune organise la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La gestion des déchets est assurée par le SICTOM de Rambouillet.

#### PRESENTATION DU SYNDICAT

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a été créé le 4 juillet 1962 autour de 11 communes. Après des adhésions successives, le Syndicat a grossi pour atteindre 41 communes à partir de 2008 (la commune de Magny-les-Hameaux est sortie du Syndicat cette année là).

La compétence "Ordures Ménagères" est passée aux communautés de communes au fur et à mesure de leur constitution. Elles ont aussitôt transféré la compétence au SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

Ainsi 28 communes ont intégrées les 4 communautés de communes constituées à ce jour, 13 communes restent adhérentes directement :

- Plaines et Forêts d'Yveline : 14 communes dont La Boissière Ecole, Clairefontaine-en-Yvelines, Emancé, Gazeran, Hermeray, Orcemont, Orphin, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Sonchamp et Vieille-Eglise-en-Yvelines
- Les Etangs : 5 communes dont Auffargis, Les-Bréviaires, Les-Essarts-le-Roi, Le-Perray-en-Yvelines et Saint-Léger-en-Yvelines
- Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines : 8 communes dont Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Orsonville, Paray-Douville, Prunay-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt et Sainte-Mesme
- Val de Drouette : 1 commune, Epernon
- Communes hors communautés de communes sont Bonnelles, Bullion, La-Celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville, Chateaufort, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom, Longvilliers, Les-Mesnuls, Ponthévrard, Rochefort-en-Yvelines et Senlisse

#### LA COLLECTE

##### 1 - L'organisation de la collecte

L'ensemble de la collecte est confiée à un prestataire extérieur SITA Ile de France.

La collecte en régie concerne les encombrants et D3E sur rendez-vous, les mises en place de bennes à la demande, les collectes en redevance spéciale de certaines entreprises et collectivités.

##### 1-1 Collecte en porte à porte

- Collecte en porte à porte des Emballages-Journaux-Magazines tous les 15 jours.
- Collecte en porte à porte du verre toutes les 4 semaines.
- Collecte en porte à porte des ordures résiduelles toute les semaines.

**calendrier**  
du service de collecte  
du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 31 mars 2013  
**ROCHEFORT EN YVELINES**

**Ordures ménagères** collecte : tous les **mercredis** après-midi

**Emballages - journaux - revues - magazines** collecte : un **mardi** sur deux le matin

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	2013	janv.	fév.	mars
2012	13	10	8	5	3			9	6	4		15	12	12
	27	24	22	19	17	14	11	23	20	18	2013	29	26	26

**Verre** collecte : un **mercredi** sur quatre en journée

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	2013	janv.	fév.	mars
2012	7	4	2					17	14	12		9	6	6
			30	27	25	22	19				2013			

**Horaires de collecte**  
Présentation des bacs la veille au soir pour les collectes du matin  
Matin : de 5h00 à 12h00  
Après-midi : de 12h00 à 20h00  
Journée : de 8h00 à 17h00

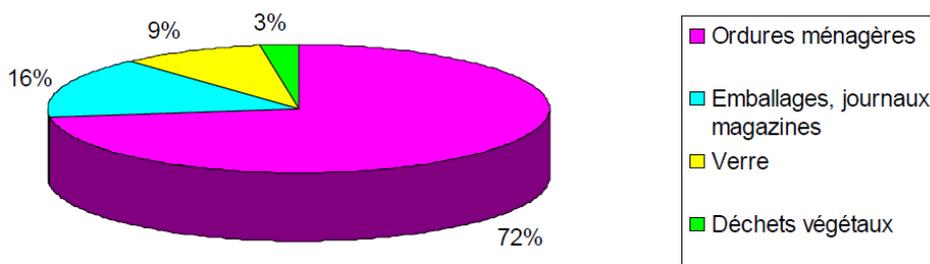
N° Vert 0 800 49 50 61

\* Jours non collectés :  
mardi 1<sup>er</sup> janvier 2013 (avant le samedi 29 décembre 2012)  
Les collectes du 8 mai et du 15 août  
seront assurées normalement

www.sictomregionrambouillet.com

- Ordures ménagères ..... 22 863 tonnes
  - Emballages ..... 4 885 tonnes
  - Verre ..... 2 837 tonnes
  - Déchets végétaux ..... 789 tonnes
- Soit un total de ..... 31 374 tonnes

**COLLECTE EN PORTE A PORTE**



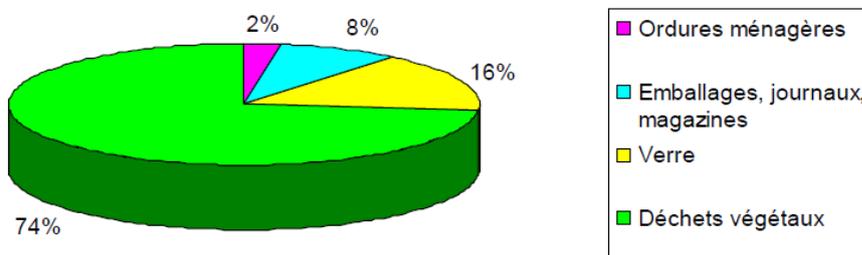
1-2 Collecte en points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire concernant le verre, les emballages-journaux-magazines, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement. Ces bornes, au nombre de 32 en 2010, ont été installées pour l'habitat collectif afin de remplacer les collectes en bacs qui n'étaient pas satisfaisantes pour la qualité du tri.

- Ordures ménagères ..... 52 tonnes
- Emballages ..... 179 tonnes
- Verre ..... 338 tonnes
- Déchets végétaux ..... 1 569 tonnes

Soit un total de ..... 2 138 tonnes

**COLLECTE  
AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**

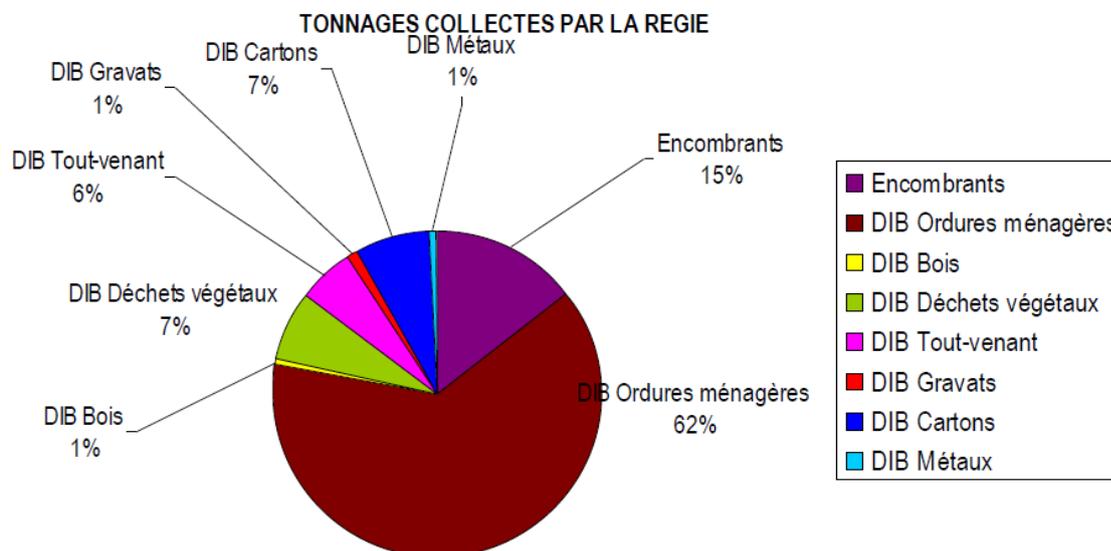


1-3 Collecte en régie

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous pour les encombrants et une collecte spécifique pour les déchets électriques et électroniques encombrants "D3E". 3 729 rendez-vous ont été pris pour les encombrants dont 1 028 pour les déchets électriques. Ce service a collecté 306 tonnes d'encombrants en 2010.

La collecte des déchets industriels banals "D.I.B." est assurée par la mise à disposition de caissons de 10 à 30 m3 et des collectes de bacs. Ce service en régie collecte 3 080 tonnes dont 232 tonnes de carton et 26 tonnes de métaux

Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés et sur des demandes ponctuelles facturées.



1-3 Qualité de la collecte

La Qualité de service reste stable et satisfaisante. Le nombre des réclamations enregistrées et justifiées s'élèvent à 225. Il reste faible au regard du nombre d'enlèvement effectué dans l'année, plus de 3 500 000. Les évolutions de quantité collectées sont relativement faibles d'une année sur l'autre.

## EVOLUTION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

	2008	2009	2010
Ordures ménagères	23 626 tonnes	22 943 tonnes	22 863 tonnes
Emballages	4 869 tonnes	4 854 tonnes	4 885 tonnes
Verre	3 000 tonnes	2 922 tonnes	2 837 tonnes
Déchets végétaux	177 tonnes	727 tonnes	789 tonnes
<b>TOTAL</b>	<b>31 672 tonnes</b>	<b>31 446 tonnes</b>	<b>31 374 tonnes</b>

## EVOLUTION DE LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

	2008	2009	2010
Ordures ménagères	45 tonnes	54 tonnes	52 tonnes
Emballages	152 tonnes	162 tonnes	179 tonnes
Verre	336 tonnes	362 tonnes	338 tonnes
Déchets végétaux	1 578 tonnes	1 607 tonnes	1 569 tonnes
<b>TOTAL</b>	<b>2 111 tonnes</b>	<b>2 185 tonnes</b>	<b>2 138 tonnes</b>

## 2- Les déchèteries

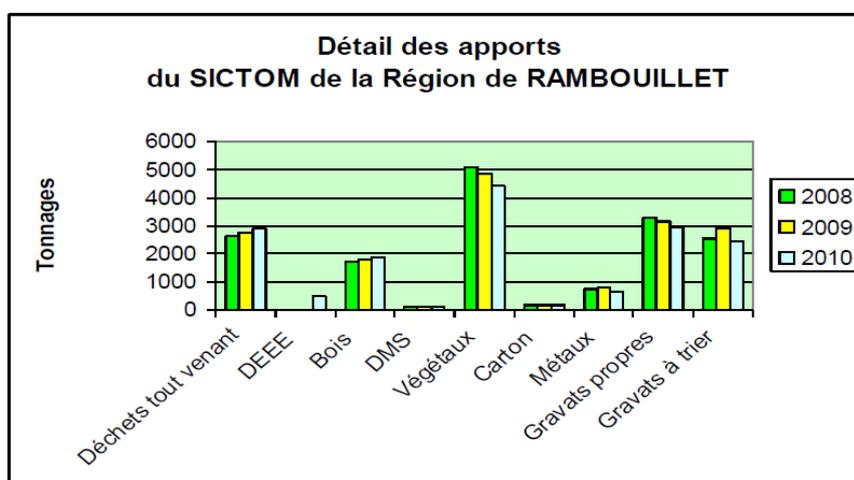
La compétence de gestion des déchèteries est assurée par le SITREVA. Ce Syndicat regroupe la compétence traitement et valorisation des déchets pour 4 Syndicats :

- Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET
- Le SICTOM du HUREPOIX
- Le SIRMATCOM de MAINTENON
- Le SICTOM d'AUNEAU

Sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, il y a 6 déchèteries : Rambouillet, Gazeran, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Auffargis, Bonnelles et Droue-sur-Drouette.

15 978 tonnes ont été apportées dans ces déchèteries avec la répartition suivante

	2008	2009	2010
Déchets tout venant	2 608 tonnes	2 738 tonnes	2 875 tonnes
DEEE			469 tonnes
Bois	1 717 tonnes	1 777 tonnes	1 871 tonnes
DMS	110 tonnes	118 tonnes	118 tonnes
Végétaux	5 088 tonnes	4 853 tonnes	4 428 tonnes
Carton	192 tonnes	173 tonnes	184 tonnes
Métaux	723 tonnes	793 tonnes	656 tonnes
Gravats propres	3 276 tonnes	3 169 tonnes	2 942 tonnes
Gravats à trier	2 533 tonnes	2 878 tonnes	2 435 tonnes
<b>TOTAL</b>	<b>16 247 tonnes</b>	<b>16 499 tonnes</b>	<b>15 978 tonnes</b>



A l'échelle des 18 déchèteries du SITREVA, ce sont 56.125 tonnes de déchets qui ont été déposées pour 543 054 visites.

En 2010, il a été mis en place une généralisation des cartes d'accès aux déchèteries, permettant un contrôle d'accès des entreprises et des particuliers extérieurs au dispositif. Cela a permis de diminuer le tonnage apporté de 0,69 % alors que le nombre de visites a lui-même baissé de 10,50 % par rapport à 2009.

Plus de 28 000 cartes ont ainsi été distribuées sur les 18 déchèteries gérées par le SITREVA.

## LE TRAITEMENT

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa compétence "traitement" au SITREVA, Syndicat qui regroupe 182 communes pour 265 126 habitants.

Le dispositif de traitement et de valorisation des déchets est composé de plusieurs éléments :

- 3 centres de transferts : Rambouillet, Droue-sur-Drouette et Ouarville
- Une usine d'incinération située à Ouarville en Eure-et-Loir
- Un centre de traitement des mâchefers
- Un centre de tri situé ZA de Bel-Air à Rambouillet
- Un centre de regroupement des déchets issus des déchèteries en régie
- Une compostière en régie située à Ouarville

Le SITREVA a délégué à la société VALORYELE la gestion de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique et le centre de tri des emballages jusqu'en janvier 2020 au travers d'une DSP.

**1- Les centres de transferts**

Ils permettent aux camions de collectes de vider leur cargaison dans des centres de proximité et d'optimiser le transport vers l'usine d'incinération avec les bennes plus importantes. Ce dispositif a le double effet d'optimiser le transport en termes de kilomètres et de coût et d'assurer une sécurité de service en cas d'intempéries ou de difficultés de circulation.

**2- L'usine d'incinération** a traité 123 909 tonnes de déchets soit une hausse de 0,74 % par rapport à 2009, dont 76 224 tonnes issues du SITREVA composées d'ordures ménagères, d'encombrants et des refus de tri :

	Ordures ménagères	Encombrants	Refus de tri
Tonnages 2010	67 803	5 336	3 085
Variation par rapport à 2009	+ 0,32 %	+ 1,31 %	+ 9,60 %

**3- Le centre de tri** a reçu 14 939 tonnes de produits valorisables issus des collectes sélectives, des déchèteries, et des points d'apport volontaire pour les journaux magazines soit une baisse de 0,21 % par rapport à 2009.

	Collectes sélectives	Cartons déchèteries	Journaux magazines
Tonnages 2010	13 359	653	927
Variation par rapport A 2009	- 0,46 %	+ 3,00 %	+ 1,31 %

Les produits valorisés sortant du centre de tri représentent près de 14 793 tonnes : 11 707 tonnes en recyclage matière et 3 086 tonnes en valorisation énergétique (refus de tri incinérés au centre de valorisation énergétique de OUARVILLE).

**4- Le centre de regroupement des déchèteries**

Situé dans le secteur de Gousson à Rambouillet permet de regrouper les encombrants, les D3E, les déchets ménagers dangereux, les piles, les métaux, le bois et les déchets végétaux.

